



# L'exercice du pouvoir disciplinaire

Connaitre et respecter les règles de procédure et déterminer la sanction la plus adaptée.

### OBJECTIFS :

- 1/ Identifier les comportements fautifs pouvant donner lieu à une sanction disciplinaire
- 2/ Apprécier l'adéquation entre la gravité de la faute et la sanction à appliquer
- 3/ Sécuriser la procédure, identifier les difficultés et anticiper les risques

### PUBLIC :

Responsables et collaborateurs RH, administration du personnel.



**Durée :** 1 jour  
(7 heures)



**Tarif :** Consulter notre calendrier

### PREREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

### PROGRAMME :

#### La notion de « faute disciplinaire » (1h) :

- L'absence de définition légale de la faute,
- Le degré de gravité de la faute (de la faute simple à la faute lourde).

#### La possibilité de sanctionner le fait fautif (2h) :

- La prescription,
- L'interdiction de la double sanction,
- La preuve de la faute par l'employeur,
- Cas pratique + Quiz.

#### La procédure disciplinaire (1,5h) :

- L'échelle des sanctions : de l'avertissement au licenciement pour faute lourde,
- Les différentes étapes de la procédure (éventuelle mise à pied conservatoire, convocation, entretien, délai de réflexion, notification...).

#### Les sanctions interdites (2h) :

- Les sanctions pécuniaires,
- Les sanctions discriminatoires,
- Cas pratique + Quiz.

#### Le contrôle du juge (0,5h).

#### Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

#### Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.



### CONTACT ET INSCRIPTIONS :

**Christiane ENGELSTEIN**

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

**sseti**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR